



Héritier non contacté pour succession

Par **unette**, le **08/02/2021** à **12:57**

Bonjour

Mes grands-parents maternels ont eu 3 enfants (dont ma mère).

Ma mère est décédée lorsque j'avais 13 ans.

Aujourd'hui j'ai 36 ans, mon grand-père est décédé le 01/05/2020.

D'après les infos glanées autour de moi, **je pense avoir droit à la part de ma mère, soit 1/3 héritage ? merci de me confirmer cette info SVP**

Bien sur, je compte tout laisser à ma grand-mère jusqu'à son décès.

Mais je suis étonnée de ne pas avoir été contacté à ce jour (9 mois après).

Le notaire n'aurait t'il pas dû m'envoyer courrier succession et détail patrimoine, et me faire signer papier pour laisser ma part à grand-mère.

Merci pour vos réponses.

Par **youris**, le **08/02/2021** à **13:23**

bonjour,

êtes-vous certain qu'un notaire a été requis par un héritier pour régler cette succession ?

le notaire n'est nécessaire qu'en présence de biens immobiliers dans la succession.

vous venez à la succession de votre grand-père maternel en représentation de votre mère prédécédée.

salutations